

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de **La Chapelle-du-Mont-de-France**, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HILARION, Maire.

Présents : 11.

Représentés : 0

Absents excusés : 0

Secrétaire de séance : Pascale HUMBERT.

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

2. Délégations consenties au maire

Le maire informe le conseil municipal que la première délibération relative aux délégations consenties au maire a été refusée par le contrôle de légalité. Une nouvelle délibération est donc soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

3. Renouvellement de la commission de contrôle Électorale

Dans le cadre du renouvellement de la commission de contrôle, les personnes suivantes sont proposées :

Personnes issues de la liste majoritaire

- Mme DURY Audrey ;
- Mme HUMBERT Pascale ;
- M. PICHON Maurice ;

Personnes issues de la liste d'opposition

- M. LAPALUS Gaëtan ;
- Mme PINET Morgane.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4. Vente du pylône

Le maire présente au conseil municipal le projet de vente d'une emprise de terrain communal supportant un pylône de téléphonie mobile. La délibération prévoit une cession d'environ 80 m² et précise que les frais de géomètre, de bornage, d'acte et de notaire seront supportés par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération relative à la vente du pylône.

5. Vote des taux d'imposition

Le maire informe le conseil municipal que la première délibération DE_17_2026 relative au vote des taux d'imposition a été refusée par le contrôle de légalité. Une nouvelle délibération est donc soumise au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants : taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 36,19% ; taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 44,57% ; taxe d'habitation (TH) : 12,73%.

6. RPQS

Le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024. La délibération prévoit son adoption, sa transmission aux services préfectoraux et sa mise en ligne sur le site SISPEA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le RPQS à l'unanimité.

7. Achat d'un tracteur tondeuse

Le conseil municipal examine le projet d'achat d'un tracteur tondeuse destiné à l'entretien des espaces verts communaux, pour un montant de 4 800,00 euros TTC. La délibération précise que le maire n'a participé ni aux débats ni au vote et que la proposition a été présentée par le 1^{er} adjoint, en raison d'un intérêt dans l'affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'achat du tracteur tondeuse.

8. Questions diverses

- Un courrier du comité des fêtes est présenté au conseil municipal.
- Le maire propose que la présidente et la trésorière viennent expliquer leur bilan.
- Suite au transfert du périscolaire au SIVOS, il est indiqué que le SIVOS doit revoir les tarifs et les horaires.
- Un compte Facebook a été créé par Audrey DURY et Pascale HUMBERT sous le nom : **Mairie La Chapelle du Mont de France**.
- Un souci de télétransmission entre le château d'eau et Burnet est signalé ; Christophe DOUARD s'en occupe.
- Il est proposé aux conseillers municipaux de découvrir le fonctionnement de la gestion de l'eau. Cette visite se fera le mardi 26 mai à 18h30.

9. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Prochain conseil le 05/06/2026

Le Maire,

Philippe HILARION

La secrétaire de séance,

Pascale HUMBERT